



Communiqué de presse

Strasbourg,
le 7 décembre 2018

Mobilisation du 8 décembre 2018 – Appel à la responsabilité des organisateurs de rassemblements et des manifestants

Dans le Bas-Rhin, deux déclarations de manifestation à Haguenau et à Lorentzen ont été enregistrées pour la journée nationale de mobilisation du 8 décembre.

Par ailleurs, une marche pour le climat est organisée à Strasbourg à partir de 14h place Dauphine, jusqu'à la place de l'université.

D'autres manifestations pourraient être organisées, compte tenu des différents appels à la mobilisation relayés sur les réseaux sociaux. À cet égard, le préfet du Bas-Rhin rappelle aux personnes qui n'ont pas satisfait aux obligations réglementaires de déclaration de manifestation qu'elles se placent en infraction au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure (articles L 211-1 à 4). Elles engagent par ailleurs leur responsabilité pénale et civile au regard de tout incident ou accident qui surviendrait au cours de rassemblements non déclarés.

Appel à la responsabilité des organisateurs et manifestants

Le droit de manifester est un droit fondamental protégé par la loi. Il est une forme particulière de la liberté d'expression des idées et des opinions. Il doit cependant être concilié avec d'autres libertés essentielles : chacun a aussi droit à la sécurité, à circuler, à travailler, à vivre normalement. Aucune violence ne sera tolérée contre les forces de l'ordre, ou toute autre personne, les monuments, les bâtiments publics, les commerces ou les biens privés.

Jean-Luc Marx, Préfet de la Région Grand Est et du Bas-Rhin appelle les organisateurs et participants aux rassemblements de demain à la responsabilité et leur demande de manifester de manière pacifique.

Afin que la contestation puisse s'exprimer dans les meilleures conditions, les manifestants sont appelés à respecter les consignes des forces de l'ordre mobilisées pour faire respecter la loi et l'ordre.

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est

Les mesures mises en œuvre dans le Bas-Rhin pour sécuriser les rassemblements

Compte tenu des risques de troubles à l'ordre public, deux arrêtés préfectoraux s'appliquent d'ores et déjà :

- arrêté du 6 décembre 2018 portant sur l'interdiction de distribution, d'achat et de vente à emporter des **carburants** dans des récipients transportables,
- arrêté du 4 décembre 2018 portant interdiction notamment de l'utilisation du port et du transport de **pétards, artifices et articles pyrotechniques** dans les rassemblements de personnes et à leurs abords.

Un centre opérationnel départemental (COD) sera activé à la préfecture du Bas-Rhin pour suivre la situation et veiller, avec l'ensemble des services de l'État, à la sécurité de tous.

Policiers et gendarmes seront mobilisés sur le terrain, comme depuis trois semaines maintenant, pour sécuriser les manifestations. Ils seront appuyés par des renforts qui seront adaptés en fonction de la situation sur le territoire.

Contact presse

Arlette Cromer
Tél. : 06 75 09 29 81
Mail : arlette.cromer@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est